



Ville de Métis-sur-Mer



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer statuera, lors de la séance régulière du lundi, 1 octobre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil, 138 Principale, sur la demande de dérogation mineure du 15, rue Gaudreault, déposée en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 08-43 de la Ville de Métis-sur-Mer.

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Article 7.5 du *Règlement de zonage* : Permettre la construction d'un garage isolé en association avec un usage principal résidentiel en cour avant contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'un garage isolé en association avec un usage principal résidentiel en cour latérale ou arrière seulement.

Permettre le déplacement d'une remise isolée existante en association avec un usage principal résidentiel en cour avant contrairement à la réglementation qui prévoit l'implantation d'une remise isolée en association avec un usage principal résidentiel en cour latérale ou arrière seulement.

Désignation de l'immeuble affecté :

15, rue de Gaudreault
Lots n° 60-P

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

MINOR ZONING VARIATION REQUEST

PUBLIC NOTICE, is given in conformity with article 145.6 of the Law on urbanism and town planning, that the Town of Métis-sur-Mer will make a decision, at the ordinary session to be held on Monday, October 1, at 7:30 p.m., at the boardroom, 138 Principale, on the request of minor zoning variation of the 15, rue Gaudreault filed under By-law No. 08-43 – concerning minor zoning variations of the Town of Métis-sur-Mer.

NATURE AND PURPOSE OF THE ZONING VARIATION REQUESTED

Article 7.5 *Zoning By-law*: Allow the construction of a detached garage in association with a main residential use in front yard contrary to the regulations which provides for the establishment of a detached garage in association with a main residential use in the side yard or back yard only.

Allow to move an existing isolated shed in association with a main residential use in front yard contrary to the regulations which provides for the installation of an isolated shed in association with a main residential use in the side yard or back yard only.

Designation of the said building

15, rue Gaudreault
Lots n° 60-P

Any interested person will be heard by the Council about this application.
Donné à Métis-sur-Mer, ce 17^e jour du mois de septembre 2018.

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier

138, Principale, Métis-sur-Mer, Québec (Québec), G0J 1S0

Tél. : 418-936-3255

Courrier électronique : metissurmer@mitis.qc.ca